

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
20 juin 2014

PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quatorze**, le **vingt juin** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Stéphanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : Mme Marie-José LAWThER (pouvoir à Pierre TOMADA), M. Luc HERAULT (pouvoir à Y. d'AMECOURT), Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN (pv à Sylvie PANCHOUT)

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 12 mai 2014 et si des observations sont à formuler.

Monsieur Christian BONNEAU, secrétaire de la dernière séance, prend la parole au nom de son groupe et regrette que certaines modifications apportées au compte-rendu n'aient pas été prises en compte, notamment la remarque de Monsieur Laurent SAUTS stipulant que le « Vival » fait partie d'un grand groupe (CASINO) et que les bénéfiques alimentent ce groupe. Monsieur BONNEAU précise que le « Vival » est un magasin indépendant.

Monsieur le Maire souligne que la plupart des corrections ont été prises en compte mais que sur ce paragraphe ajouté, ni lui, ni le personnel communal, ne se souvenait des mots qui étaient ajoutés au Compte-rendu. Il regrette que dès le lendemain du Conseil Municipal quelqu'un soit allé en parler aux gérants du VIVAL pour créer la polémique.

Monsieur MIQUEU répond que ce n'était pas un membre de son groupe, mais qu'il est surpris de cet oubli collectif.

Monsieur Laurent SAUTS prend la parole et maintien sa remarque sur la superette et qu'une polémique ne va pas être lancée pour cette remarque.

Monsieur Christophe MIQUEU précise qu'il n'y a pas de polémique dans cette remarque mais qu'il est heureux que Monsieur SAUTS confirme ses dires et il demande que cela soit porté dans le compte-rendu de cette séance.

Aucune autre remarque n'est apporté, le conseil municipal adopte le compte rendu du 12 mai 2004 à 16 voix pour et 3 abstentions (Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET).

Monsieur Christophe MIQUEU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte :

3. Budget

- Assainissement

5. Révision des délégués des listes électorales

- Désignation des délégués de l'Administration

7. Questions diverses

- Remplacement des modules de scène volés

- Dénomination place/rue du « 27 mai : journée nationale de la résistance »
- Arrêté (CG 33) de travaux HTA (RD671)
- Bibliothèque municipale : désherbage et vente d'ouvrage

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en de l'élection des sénateurs

Délibération 2014-06-02

Monsieur Christophe MIQUEU a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L 2121-15 di CGCT)

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil a dénombré seize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum pose à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, M Christian BONNEAU, Mme Annie ORDRONEAU, M. Eric SALLABERREMBORDE et M. Tristan de la RIVIERE.

Le Maire a indiqué conformément aux articles L 284 à L 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Elections des délégués

Après avoir procéder aux opérations de vote, ont été élus :

Madame Marie José LAWATHER, Liste « Pour Sauveterre » déléguée titulaire
Monsieur Pierre TOMADA, liste « Pour Sauveterre » délégué titulaire
Madame Sandrine COMBEFREYROUX, liste « Pour Sauveterre » déléguée titulaire
Monsieur Laurent SAUTS, liste « Pour Sauveterre » délégué titulaire

Monsieur Christophe MIQUEU, liste « Sauveterre pour tous », délégué titulaire

Madame Sylvie PANCHOUT, liste « pour Sauveterre » déléguée suppléante
Monsieur Benoit PUAUD, Liste « Pour Sauveterre » délégué suppléant
Madame Annie ORDRONNEAU, liste « Pour sauveterre » déléguée suppléante

2. Syndicats intercommunaux

SIVOM d'AEP de St Brice : Délibération 2014-06-03

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour être en conformité avec les statuts du SIVOM AEP de St Brice, la commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour, de désigner pour le SIVOM AEP de St Brice, trois délégués suppléants :

- Monsieur Eric SALLABERREMBORDE
- Monsieur Tristan de la RIVIERE
- Monsieur Christophe MIQUEU

SI Eau et Assainissement de Rauzan : Délibération 2014-06-04

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du syndicat en date du 22 mai 2014 et relative à la demande d'adhésion de la commune de Saint Antoine du Queyret au syndicat Intercommunal d'eau et d'Assainissement de Rauzan.

Au vue de cette délibération et après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour :

- D'approuver l'adhésion de la commune de St Antoine du Queyret au Syndicat intercommunal d'eau et d'Assainissement de Rauzan
- De demander à Monsieur le Préfet de la Gironde de décider, par arrêté, l'adhésion de saint Antoine du Queyret au Syndicat Intercommunal d'eau et d'Assainissement de Rauzan.
- **Sivom de l'Entre deux Mers**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouvel organigramme du SIVOM de l'Entre deux mers et les compétences. Monsieur Jacques MATIGNON président, Messieurs Alain COURGEAU, Eric FELLETT et Philippe TRABUT-CUSSAC, vice-présidents.

3. Budget - Décisions Modificatives

- **Attribution FPIC : Délibération 2014-06-05**

Monsieur le Maire annonce la répartition du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal pour 2014 : la somme qui sera reversée à la commune de Sauveterre sera de 10 393 €.

Cette somme sera inscrite en recette dans le budget 2014 (DM).

- **Travaux d'investissement de la ZAE du Sauveterrois : Délibération 2014-06-06**

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés sur la ZAE du Sauveterrois au lieu-dit « Lafon de Médouc » à Sauveterre. Le SDEEG ne peut pas, dans ces statuts, réaliser directement des travaux pour le compte d'une CdC. Dès lors il a été convenu de faire réaliser les travaux par le SDEEG pour le compte de la commune qui sera ensuite remboursée intégralement (montant TTC) par la Communauté de Communes du Sauveterrois. La commune reversera le FCTVA à la CDC lorsqu'elle le recevra.

Monsieur le Maire indique qu'une convention (entre la commune et la CdC du Sauveterrois) été validée lors du Conseil Municipal du 10 février 2014 et qu'il convient désormais d'inscrire les sommes définitives au budget :

158 222 € en dépenses (compte 4581)

158 222 € en recettes (compte 4582)

Après échange de vue, le conseil municipal accepte, à dix-neuf voix pour, l'inscription des crédits nécessaires au budget pour cette opération soit 158 222 € (dépense et recettes).

- **Dotations titres sécurisés**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet nous signalant le versement de la dotation « titres sécurisés » (pour la réalisation des passeports en Mairie) au titre de l'année 2014 pour un montant de 5 030.00 €.

- **Assainissement admission en non valeur : Délibération 2014-06-07**

Monsieur le Maire donne lecture d'un état transmis par la Trésorière faisant l'état d'admissions en non valeur pour le budget de l'assainissement pour un montant de 528.25 €.

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les non valeurs correspondent à l'ensemble de 8 titres n'ayant pu être recouvré malgré les diligences effectuées. Il est important de noter que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, (Madame Stéphanie Duberga se retire du vote), admet en non-valeur la somme de 528.25 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 06 juin 2014.

- **Analyse financière de la commune**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse financière établi par Madame la Trésorière et invite le conseil à en prendre connaissance.

Un débat sur ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4. Groupement de commande énergétique

Délibération 2014-06-01

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) nous informant de l'ouverture des marchés de l'énergie avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs règlementés de vente (électricité et gaz). Cette évolution impose, d'ores et déjà, aux personnes publiques (Etat, Collectivités territoriales...) ainsi qu'aux consommateurs professionnels d'anticiper et de s'organiser pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat d'énergie.

Le SDEEG, en collaboration avec les Syndicats d'Energie Aquitains (SDE24, SYDEC, SDEE47 et SDEPA), nous informe de la création d'un Groupement de Commande à l'échelle régionale pour l'achat d'énergies.

Par le biais de la mutualisation et de la massification des achats, ils garantissent des tarifs préférentiels et des procédures de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique, tout en nous sécurisant techniquement et juridiquement dans un domaine d'activité devenu complexe.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf pour, l'adhésion de la commune de Sauveterre au groupement de commande du SDEEG.

5. Révision des délégués des listes électorales

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des courriers de la Préfecture de la Gironde et du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux pour le renouvellement des délégués pour la révision des listes électorales.

Après échange vue, le conseil municipal décide de proposer les représentants suivants pour le TGI :

Liste générale : Monsieur Patrick BARRIERE et Madame Ghislaine CUROY
Liste Bureau 1 : Monsieur Guy AUDOUIN et Madame Annie TEULET
Liste Bureau 2 : Monsieur Guy LATORRE et Monsieur Jean Paul SOUAN

Et de désigner les représentants suivants pour l'administration :

Liste Générale : Monsieur Christophe MIQUEU
Liste Bureau 1 : Madame Patricia SCHNEEBERGER –REIGNIER
Liste Bureau 2 : Monsieur Christian BONNEAU

Les représentants de la commune seront les suivants :

Liste générale : Monsieur Yves d'AMÉCOURT
Liste Bureau 1 : Madame Marie José LAWOTHER
Liste Bureau 2 : Monsieur Pierre TOMADA

6. Restauration de l'église Notre Dame

Délibération 2014-06-08

Suite aux réunions de chantier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un avenant au marché de travaux de restauration de l'église Notre Dame ;

Lot 6 « chauffage – électricité » - Entreprise DELESTRE.

- Passage de câble dans une tranchée de la sacristie à l'orgue
Plus-value 338,00 € HT

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Madame Patricia SCHEENERGER-REIGNIER demande pourquoi tant d'avenants avec des petites sommes sont soumis à l'avis du Conseil Municipal ? Monsieur le Maire signale que dès le dépassement d'un marché, quelle que soit la somme, un avenant doit être signé. Monsieur le Maire signale qu'il ne peut pas signer un avenant sans qu'il soit soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Sur un chantier comme celui de la restauration de l'église au fur et à mesure on découvre toujours des petits travaux à effectuer. Il annonce d'ores et déjà un nouvel avenant de charpente pour le prochain conseil.

7. Questions diverses

- Rythmes scolaires

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente le planning et le programme des nouveaux rythmes scolaires des écoles élémentaire et maternelle à partir de la rentrée de septembre 2014.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits seront mis en place sur 4 jours par semaine, pendant 1 heure, le conseil d'école élémentaire du 03 juin 2014 ayant refusé le regroupement des activités sur une seule après-midi.

La diffusion a donc été faite auprès des élèves et parents des deux écoles. L'inscription comprendra le ou les jours choisis et l'activité choisie ou si l'enfant reste en accueil périscolaire (APS) simple. Les programmes sont établis pour une première période du 02 septembre au 17 octobre 2014. Les inscriptions seront faites en fonction de l'ordre d'arrivée. Une estimation va être faite avec les premières inscriptions pour l'école élémentaire.

Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET demande si toutes les réunions de travail se font en journée ?

Madame Sandrine COMBEFREYROUX indique que ces réunions de travail se font avec les agents communaux et qu'il est donc difficile d'organiser les réunions en dehors de la journée.

Monsieur le Maire remercie Madame Sandrine COMBEFREYROUX, Adjointe, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Responsable de Pôle et les agents en charge du dossier pour le travail accompli sur la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Christophe MIQUEU regrette qu'il n'y ait pas assez de concertation, notamment avec les parents qui s'inquiètent, et les associations, et de partage d'expérience avec les communes qui ont déjà mis en place la mesure.

Monsieur Christophe MIQUEU demande pourquoi un tel sujet est évoqué en questions diverses.

Madame Stéphanie DUBERGA signale que de nombreuses réunions ont eu lieu à ce sujet.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, intéressée de par sa profession, indique qu'elle découvre cette mise en place et qu'elle aurait aimé participer à une consultation sur le sujet en amont.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois en concertation. La plupart des travaux ont été réalisés par l'ancienne municipalité. Il signale que la concertation est perfectible sur ce dossier mais que le délai était très court depuis la dernière modification de la réforme (décret du nouveau Ministre Benoit Hamon). Monsieur le Maire reconnaît l'insuffisance de réunion avec les parents d'élèves en amont du dernier conseil d'école.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX signale également la difficulté de trouver des activités diverses et variées tous au long d'une année. Les activités seront prises en charge par la commune.

Monsieur le Maire indique que de nombreuses communes, voyant la baisse des dotations de l'Etat (pour Sauveterre il s'agit de -30 000€/an) ont décidé de rendre ce nouveau service payant pour les familles. Ce n'est pas le cas à Sauveterre.

Monsieur Christophe MIQUEU est également favorable à la gratuité des activités.

Un comité de pilotage sera mis en place avec la commission éducation qui régulièrement établira un bilan des activités.

- Marchés publics

Monsieur le Maire signale au conseil municipal le lancement de deux marchés publics distincts pour des projets situés sur notre commune :

AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL COMMUNAL

Maître d'ouvrage : commune de Sauveterre de Guyenne

Date limite de remise des offres : mardi 1er juillet 2014 à 12H

RÉSIDENCE "LA JURADE" Création d'une rue nouvelle et de 16 logements individuels

Maître d'ouvrage : Gironde Habitat

Date limite de remise des offres : mardi 1er juillet 2014 à 12H

Au sujet du cabinet médical, Monsieur Christophe MIQUEU demande pourquoi ne pas faire venir de nouveaux médecins à Sauveterre-de-Guyenne, au lieu des deux médecins qui ont déjà un cabinet, afin de mettre fin à la pénurie de médecins dans la région ? Il pense qu'il faut 4 médecins à Sauveterre, mais pour y parvenir il faut envisager un autre mode de gestion que le transfert de médecins ayant leur propre cabinet libéral vers un cabinet communal.

En réponse, Monsieur le Maire revient sur la création du cabinet médical (ancien logement de la trésorerie rue du 8 mai 1945) où deux phases sont envisagées :

1^{ère} phase : la réhabilitation des bâtiments existants avec 3 cabinets de médecins, cabinet d'infirmier, médecins spécialisés avec un cabinet partagé.

2^{ème} phase : agrandissement dans le jardin, susceptible d'accueillir, dans un premier temps, deux dentistes, et un laboratoire de prothèses dentaires.

Monsieur le Maire indique qu'une des difficultés du territoire est de faire venir des médecins généralistes mais que cela reste faisable. Le cas de Gornac est la preuve que c'est possible.

Aussi, un Cabinet Médical Communal attractif, en centre ville est intéressant pour notre commune. Il rappelle qu'il y a un cabinet médical à Blasimon, un autre à Gornac, et un à Frontenac. A côté de chaque cabinet médical, il y a une pharmacie. L'objectif de ce cabinet médical est d'accueillir un 3^{ème}

médecin à Sauveterre et de travailler en réseau avec les cabinets voisins, et non pas de voir disparaître les cabinets médicaux voisins en concentrant l'offre de santé sur Sauveterre-de-Guyenne.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que la réponse que son groupe propose ne met pas en péril les cabinets voisins, qui sont déjà saturés, mais a précisément pour but de répondre de manière respectueuse des équilibres territoriaux au manque de médecins à Sauveterre et dans le Sauveterrois.

Madame Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER regrette que certains dossiers ne soient pas discutés en Conseil Municipal. Elle demande de combien sera le loyer pour les médecins.

Monsieur le Maire répond qu'il est logique puisque ce sujet a déjà discuté et voté dans la précédente mandature et que le nouveau Conseil Municipal ne va pas rediscuter de tous les sujets engagés. La prochaine étape est l'ouverture des plis en commission d'appel d'offre.

Monsieur le Maire indique que le loyer pour les médecins sera de 300 € par cabinet. Ce montant permet d'équilibrer le budget d'investissement et de fonctionnement sur 20 ans avec les subventions reçues et sollicitées. Contrairement à ce qui a été écrit pendant la campagne, il ne s'agit pas de faire un cadeau aux médecins, mais bien de disposer d'une structure en centre-ville attractive et financée par les loyers. L'objectif de la commune sur ce projet, n'est pas de faire des bénéfices.

Par ailleurs, le choix d'installer le cabinet médical en centre-ville est cohérent afin de maintenir l'ensemble des services sur place (pharmacie, commerces...).

Monsieur Christophe MIQUEU signale qu'il ne remet en cause les décisions déjà prises, encore moins l'emplacement du cabinet, mais qu'une discussion peut être amenée pour amender le projet initial, et qu'il est important pour les discussions à venir de distinguer une polémique d'un débat contradictoire.

Monsieur le Maire signale que si la seconde phase est décidée rapidement (selon les résultats de l'appel d'offre et la décision des dentistes) il y aura une nouvelle discussion en conseil municipal.

- Formation des élus

Monsieur le Maire a remis à chaque conseiller un livret sur le fonctionnement d'une commune et présente également une brochure sur des formations des élus en collaboration l'association des Maires de la Gironde (AMG) et l'association des Maires de France (AMF) pour les universités des maires et présidents de communautés

- USTOM

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2013 de l'USTOM consultable en mairie et sur le site de l'USTOM. Monsieur le Maire précise qu'actuellement le syndicat est sans président, Monsieur le Préfet ayant signé tardivement l'arrêté de fusion des syndicats.

Monsieur Laurent SAUTS adjoint responsable des OM donne lecture d'un rapport de synthèse qui dans l'ensemble donne un premier bilan plutôt positif sur la mise en place de la nouvelle redevance incitative.

- Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements du lieutenant Lassourelle pour l'aide de la commune lors de l'inauguration de la caserne des pompiers de Sauveterre le 7 juin 2014.

Remerciements de la famille de Gilbert Villeaud, Jean-Marc Testa et Albert Escabasse, pour l'accompagnement de la commune lors des obsèques.

- Urbanisme

Le groupe OMEGA gérant la maison de retraite de l'entre deux mers nous informe qu'il retire leur permis de construire d'extension de l'EHPAD de l'Entre Deux Mers (Boulevard du 11 novembre) compte tenu des contraintes financières que représentent le maintien de ce permis.

- Association

Le club de football « AS Sauveterre de Guyenne » a reçu le challenge de la Sportivité en ligue du district de football sauternais et Graves. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil félicitent le CLUB.

- Stade

La commission fédérale des terrains et installations sportives de la fédération française de football a prononcé le classement de l'éclairage du stade municipal NNI en niveau E5. Ce classement permet des compétitions officielles de football.

- Avis ErDF

La distribution d'électricité sera interrompue le mardi 1^{er} juillet entre 8h30 et 15h30, sur le quartier de St Léger de Vignague.

- Impôts

Monsieur le Maire présente l'ensemble des parcelles agricoles ayant fait l'objet d'un dégrèvement lors du sinistre de juin 2013.

- Scène

Monsieur le Maire rappelle que dernièrement, à l'occasion du TOUR DES ECUREUILS, une partie de la scène nous a été dérobé. En raison des événements qui suivaient (fête de la musique, kermesses des écoles..) la commune a acquis des modules de scènes d'occasion pour 4320 €HT.

- Rue/Place du « 27 mai : journée nationale de la résistance » : **Délibération 2014-06-09**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait de nommer une rue ou une place « 27 mai – journée nationale de la résistance ».

Après échange de vue, le conseil municipal, décide à dix-neuf voix pour, de nommer le parking sur le boulevard du 11 novembre face à la Gendarmerie place du « 27 mai – journée nationale de la résistance ». Cette place sera inaugurée le 4 juillet lors de la commémoration de 1944 avec l'ANACR.

Monsieur Christophe MIQUEU signale l'accord de son groupe sur ce dossier cette dénomination qui était une demande de l'ANACR, et souligne l'importance centrale de l'héritage du Conseil national de la Résistance et de son programme économique et social dans la reconstruction de notre République. Il précise que le travail de mémoire et d'éducation populaire sur cet héritage commun auquel nous devons tant doit être collectivement mené.

- Travaux routiers

Le conseil général signale que sur la RD 671 la circulation sera alternée par des feux de chantier du mois de juillet 2014 au 12 septembre 2014.

- Bibliothèque : **Délibération 2014-06-10**

Madame Combefreyroux fait part au conseil municipal la nécessité d'effectuer un « désherbage » à la bibliothèque municipale et la vente d'ouvrage.

Le désherbage est destiné à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées. Cette opération consiste à trier l'ensemble des ouvrages et à déclasser les ouvrages obsolètes ou abimés en vue de les donner, de les vendre ou de les pilonner.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord pour la réalisation de travaux de tri et de désherbage à la bibliothèque municipale et autorise la vente des ouvrages lors de la brocante du 14 septembre 2014 au tarif de 0.50 € l'ouvrage.

AGENDA :

Juillet/Aout :

Dégustation offertes à l'Office de Tourisme de Sauveterre animées par un viticulteur :

Tous les mardis du 08/07 au 26/08 de 15H à 17H

Tous les dimanches du 13/07 au 24/08 (sauf le 27/07/ de 10H30 à 12H30)

JUIN 2014

21 juin 2014 Cave en fête (Soirée nocturne - cave coopérative)

21 juin 2014 AG annuelle ANACR

22 juin 2014 Maïade communale

25 Juin 2014 Collecte de Sang (Salle des fêtes rue St Romain – de 15H à 19H)

27 juin 2014 kermesse école élémentaire

27 juin 2014 50 ans « Pétanque Dorée » 28 juin 2014 fête du foot

JUILLET 2014

du 4 au 31 juillet 2014 Exposition « SPIT » (art contemporain) (Marie – Vernissage 04/07 à 20H)

04 juillet 2014 repas communal (élus/agents) stade J. BARRIERE (20H)

04 juillet 2014 commémoration ANACR

05 juillet 2014 ouverture piscine (route de la Réole)

08 juillet 2014 marché des producteurs

11 juillet 2014 commémoration (M. Fourcade) monument aux morts de St Léger

11 juillet 2014 Soirée/repas piscine

14 juillet 2014 Fête nationale (expo véhicules SDIS, repas, feux, bal ...)

25,26 et 27 juillet 2014 43^{ème} Fête des Vins

30 juillet 2014 Ballade à la fraîche (Rando)

AOÛT 2014

Du 1er au 30 août 2014 Exposition « Atelier 2050 » de Montussan (Collectifs d'artistes) (Mairie)

8 août 2014 Soirée/repas piscine

15 août 2014 soirées médiévales

21 août 2014 pélé-VTT

26 aout 2014 marché des producteurs

27 aout 2014 Collecte de Sang (Salle des fêtes rue St Romain – de 15H à 19H)

SEPTEMBRE 2014

2 septembre Rentrée des classes

5, 6 et 7 septembre Festival Ouvre la Voix 2014

08 septembre 2014 Assemblée générale Solidarité canton de Sauveterre

14 septembre 2014 Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide

16 septembre 2014 marché des producteurs

OCTOBRE 2014

12 octobre 2014 Salon du livre – les Amis de la Bastide

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30.